

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
6 mois, —... 10 » — 13 »
3 mois, —... 5 25 — 7 50

Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou refusés, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois seront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces... 20 c. la ligne.
Dans les réclames... 30 —
Dans les faits divers... 50 —
Dans toute autre partie du journal... 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

L'Empereur a accepté la démission de M. Drouyn de Lhuys comme ministre des affaires étrangères, et il l'a nommé en même temps membre du conseil privé. Sa Majesté lui a adressé à cette occasion une lettre des plus éloquentes, que le *Moniteur* publie ce matin, que nous reproduisons plus loin.

Le *Moniteur* publie ensuite plusieurs décrets importants :

M. le marquis de Moustier, ambassadeur de France à Constantinople, est nommé ministre secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, en remplacement de M. Drouyn de Lhuys.

M. le marquis de La Valette, ministre des affaires étrangères, est chargé de l'intérim des affaires étrangères pendant l'absence de M. le marquis de Moustier.

M. Benedetti, ambassadeur à Berlin, est promu au grade de grand-croix dans l'ordre de la Légion-d'Honneur.

M. de Moustier, le nouveau ministre des affaires étrangères, a été informé, il y a trois jours, par dépêche télégraphique, de sa nomination. Il est attendu dans huit ou dix jours à Paris.

L'Empereur a adressé la lettre suivante à M. Drouyn de Lhuys :

« Saint-Cloud, le 1^{er} septembre 1866.
Mon cher monsieur Drouyn de Lhuys, je

» regrette vivement que les circonstances m'obligent à accepter votre démission, mais en renonçant à votre coopération, je tiens à vous donner une preuve de mon estime en vous nommant membre du conseil privé. Cette nouvelle position aura l'avantage de ne pas rompre des rapports que vos lumières et votre dévouement à ma personne et à ma dynastie me rendaient précieux.

» Recevez l'assurance de ma sincère amitié.
» NAPOLÉON. »

On lit dans la France :

Le *Moniteur* a parlé. M. Drouyn de Lhuys, remplacé au ministère des affaires étrangères par M. le marquis de Moustier, est élevé à la dignité de membre du conseil privé.

Le temps nous apprendra la portée et les conséquences de la modification survenue dans la direction de nos affaires extérieures.

Mais nous n'avons pas besoin de nous recueillir pour exprimer les sentiments que nous inspire la retraite d'un homme que l'opinion de tous les esprits politiques avait placé si haut en France et en Europe.

On se souvient dans quelles circonstances graves M. Drouyn de Lhuys était arrivé au ministère, au mois d'octobre 1862.

Dans les quatre années si laborieuses qui viennent de s'écouler, il a soutenu sa renommée par une modération constante, par une infatigable attention à prévenir les causes de dissentiment.

Le poste élevé auquel il a été appelé par l'Empereur, éloigne l'idée qu'il ait cessé de jouir de la juste estime attachée à ses servi-

ces, et nous avons trop de fois approuvé sa politique pour que nous hésitions à l'accompagner dans sa retraite de tous nos regrets.

Nous trouvons dans l'*Europe* une correspondance parisienne en date du 30 août, dont le sens ne saurait nous échapper au moment où le ministre des affaires étrangères donne sa démission. En voici les passages les plus importants :

« Je vais bien vous surprendre en vous entretenant aujourd'hui de l'éventualité prochaine d'une grande guerre en Europe, alors surtout que la politique internationale paraît être entrée dans un repos léthargique, ainsi que je le constatais tous ces jours derniers ! »

» Il vous souvient que dans une de mes dernières correspondances, je vous signalais le ressentiment profond, dissimulé sous une indifférence apparente, que le gouvernement impérial éprouvait des commentaires de la presse étrangère sur le rôle ascensionnel de la Prusse et l'échec infligé à l'influence française, tant par le mouvement allemand que par les prétentions hautement avouées du roi Guillaume et de son premier ministre, sans compter les froissements secondaires qu'a eus à subir le cabinet des Tuileries à propos des rectifications de frontières sur le Rhin et de la sollicitude déplacée et malséante du *foreign-office* au sujet de la Belgique.

» J'ai eu également occasion de vous informer que le gouvernement français, las de toutes ces clameurs, allait enfin sortir indirectement de son silence dédaigneux en donnant comme mot d'ordre à tous ses correspondants officiels de tenir un langage digne de

la grandeur historique de la France et imposer silence à ses téméraires détracteurs.

» Ces signes avant-coureurs ont déjà fait leur apparition dans certaines correspondances étrangères inspirées de Paris, et quelques nuances éparses çà et là dans le domaine des faits et gestes courants de nos hautes régions, leur donnent un relief digne d'être remarqué; ainsi la note du *Moniteur*, vieille pourtant de plusieurs jours, et qui infligeait un démenti aux assertions du *Times* à l'endroit de la Belgique, doit être prise comme un des symptômes qui indiquent la volonté libre, arrêtée, de ne pas accepter si platoniquement les remaniements territoriaux qui se sont accomplis en Europe au profit exclusif d'une seule puissance. Les détails que je vous ai transmis sur les incidents qui ont précédé et suivi le libellé de cette note doivent également être considérés comme autant d'arguments en faveur de cette thèse d'une transformation prochaine de la politique extérieure de la France.

L'Europe dit encore :

« Suivez bien attentivement les résistances énergiques de la Saxe aux accaparements militaires et diplomatiques de Berlin; notez bien les négociations laborieuses qui ont eu lieu entre la Bavière et la Prusse, les concessions faites promptement en dernier lieu, à M. von der Pfordten par M. de Bismark; le maintien du diplomate bavarois à la tête du cabinet de Munich, et finalement, les avances pleines de cordialité qui ont soudainement été faites par le premier ministre de Prusse à celui de Bavière; et vous verrez, toutes choses bien pesées, que les deux points vulnérables de la politique prussienne, si violente présente-

FEUILLETON.

29

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

DEUXIÈME VOLUME.

(Suite.)

Le maître de Treffieux n'insista pas; peut-être était-il silencieux parce qu'il avait remarqué que l'homme observait avec une grande attention le braconnier.

Le regard de la jeune fille venait de rencontrer celui de l'inconnu; ce coup-d'œil échangé entre ces deux êtres rendit Jeanne frémissante et fit trembler tout son corps qui, s'arrachant brusquement à cette scène, prit le chemin qu'avait suivi Michel, franchit l'escalier et disparut.

— J'ai grand regret d'avoir tué son chien, dit le vieillard.

— Pauvre malheureux! murmura la jeune fille.
— Qui est cet homme? pensa le maître de Treffieux; Michel le sait, mais interroger Michel serait questionner une tombe...

Le vieillard, sur un signe de l'officier, marcha vers la sortie de ce caveau funèbre. Tous trois se trouvèrent bientôt dans les enceintes du couvent. Le régisseur jeta dans la neige le bois enflammé, et continua d'avancer, se tenant à côté de la jeune fille, quidonnait le bras au maître de Treffieux.

En arrivant vers le ruisseau, le comte s'arrêta.

— Qui va là? demanda-t-il.

Un homme se tenait en observation à l'autre extrémité du vieux pont. Cet homme se détacha du parapet sur lequel il était assis, et s'avança vers l'officier.

— C'est Déséchaud, dit le comte.

— Oui, monsieur, pour vous servir, répondit le meunier, et examinant avec surprise la fille du régisseur.

— Tu n'as pas eu de malheur chez toi, que tu es si tard en route? demanda le vieillard.

— Non, Dieu merci! père Michel, répliqua l'artisan.

— Si vous revenez au moulin, reprit le maître de Treffieux, et qu'il vous soit agréable de passer au château, vous y prendrez un verre de vin.

Jeanne, ne connaissant pas les raisons de cette aménité du jeune comte, sortit de sa rêverie pour re-

garder curieusement son maître.

— Vous me faites un grand honneur, monsieur le comte, repartit l'artisan; je passerai donc au château, non pour y prendre un verre de vin, mais pour payer à Michel des fagots que M. Du Taillis m'a chargé de lui payer; j'ai dans ma poche l'argent qu'il m'a remis.

— Gardez votre argent, interrompit avec bienveillance le commandant: faites le bien, c'est votre droit, mais pour le bien à faire, laissez la part des autres.

Et comme l'artisan se défendait :

— Je vous suivais à quelques pas, quand vous alliez chez M. Du Taillis, dit le maître de Treffieux.

— J'allais rendre au bourgeois des Gouttes le grain qu'il avait envoyé à mon moulin, répondit froidement Déséchaud.

Le jour avait paru avant leur rentrée au château. La route s'était faite en silence et péniblement, car la neige s'amoncelait de plus en plus. Pierre avait prétexté une affaire pour quitter les habitants de Treffieux à la porte du jardin.

La Grand'Nane, triplement inquiète, était levée. Un grand feu brûlait dans la cuisine; l'officier, au lieu de se coucher, s'assit au coin de l'immense che-

minée.

Peu après, Michel sortit se dirigeant vers les écuries. Jeanne quitta la cuisine, et le commandant, se voyant seul avec Marianne, alla réveiller les chasseurs.

Le comte ne s'arrêta chez aucun d'eux; il gagna la chambre rouge sans avoir dit un mot de sa sortie nocturne.

La jeune montagnarde avait tout préparé dans cette pièce; assise devant la cheminée elle attendait.

— Tu n'es pas couchée, lui demanda le jeune homme, étonné.

— Non, maître, répondit-elle, vous partez ce matin, je n'ai pas trop de temps pour vous voir.

L'officier s'approcha d'elle, et, prenant dans ses deux mains la tête de la jeune fille, baisa Jeanne sur le front.

— Nous sommes seuls, répliqua-t-il; pourquoi, en me parlant, dis-tu: maître?

— En vous disant ce mot, je suis moins malheureuse, repartit l'enfant de Treffieux. Et puis, fit elle avec hésitation, il me serait difficile maintenant de vous nommer autrement que mon maître.

— Un sentiment nouveau est passé dans ta tête...

ment, sont en Saxe et en Bavière, et que le roi Jean, qui doit, par parenthèse, la conservation de son royaume à l'énergique revendication de la France, peut très-bien devenir, à un moment donné, la cause principale d'une intervention française rien moins que diplomatique. »

On annonce de Berlin que le Parlement allemand sera convoqué pour la fin du mois d'octobre. Il se réunira au théâtre Victoria, que l'on approprie à cet effet.

D'un autre côté, la municipalité de Postdam a sollicité le roi de choisir leur ville comme siège définitif du Parlement.

M. de Bismark a fait à la Chambre des députés, dans la séance du 1^{er} septembre, des déclarations importantes. Il s'est plaint de l'attitude hostile de la presse autrichienne et de la population des Etats du Sud, et il a proclamé l'unité du pays tout entier comme devant être la conséquence inévitable des événements qui viennent de s'accomplir.

On adresse de Berlin, sous la date du 31 août, à l'Agence Havas, les lignes suivantes :

Afin de consoler la ville de Hanovre du départ définitif de la cour, il a été résolu que le prince royal ou le prince Frédéric-Charles y prendrait sa résidence provisoirement.

En ce qui regarde les négociations avec la Saxe, on ne sait rien de positif, si ce n'est que M. de Bismark maintient inébranlablement la demande que la Prusse obtienne le commandement de l'armée et des places fortes du royaume.

On nie de la manière la plus formelle que des négociations aient eu lieu entre la Prusse et les Etats du Sud en vue d'une organisation militaire unitaire.

Le duc de Nassau vient de donner sa démission de général dans l'armée prussienne et de chef du régiment des uhlans de Westphalie, qualités qu'il avait conservées même pendant la guerre. Le corps d'armée qu'il commandait à Gunzburg a été dissous et acheminé sur Mayence, après avoir reçu une médaille commémorative de la campagne.

L'Autriche, dit le *Mémorial diplomatique*, aurait cédé la Vénétie à la France, qui l'a acceptée pour l'Italie, sous la condition de rentrer dans la dette afférente au royaume lombardo-vénitien et dans la possession du matériel militaire autrichien qui s'y trouve. Quant au matériel non transportable, il serait l'objet d'un règlement spécial.

Les négociations pour la conclusion d'un traité de commerce entre la France et l'Autri-

che vont être reprises et poussées de part et d'autre avec activité.

En attendant, nous pouvons annoncer que trois autres conventions entre ces deux puissances sont déjà paraphées, savoir :

Le traité de navigation, la convention consulaire et la convention littéraire.

LA CESSION DE LA VÉNÉTIE.

Nous lisons dans le *Moniteur* : L'Empereur, en acceptant la cession de la Vénétie, a été guidé par le désir de contribuer à écarter une des causes principales de la dernière guerre et à hâter la suspension des hostilités. Aussitôt que la signature d'un armistice en Italie a été décidée, le gouvernement de Sa Majesté a employé ses efforts pour préparer les voies à la conclusion de la paix entre le cabinet de Vienne et celui de Florence. Il était nécessaire de régulariser préalablement la cession faite à Sa Majesté par l'empereur François-Joseph. Un traité a été signé à cet effet le 24 de ce mois entre la France et l'Autriche, et les ratifications en ont été échangées aujourd'hui à Vienne.

En vertu de cet acte, la remise des forteresses et des territoires du royaume lombardo-vénitien sera effectuée par un commissaire autrichien entre les mains du commissaire français qui se trouve dès à présent en Vénétie.

Le délégué de la France s'entendra ensuite avec les autorités vénitiennes pour leur transmettre les droits de possession qu'il aura reçus, et les populations seront appelées à prononcer elles-mêmes sur le sort de leur pays. Sous cette réserve, Sa Majesté n'a point hésité à déclarer, dès le 29 juillet, qu'elle consentait à la réunion au royaume d'Italie des provinces cédées par l'Autriche.

L'Empereur a fait connaître ses intentions à S. M. le roi Victor-Emmanuel par la lettre suivante :

« Monsieur mon frère,

« J'ai appris avec plaisir que Votre Majesté avait adhéré à l'armistice et aux préliminaires de paix signés entre le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche. Il est donc probable qu'une nouvelle ère de tranquillité va s'ouvrir pour l'Europe. Votre Majesté sait que j'ai accepté l'offre de la Vénétie pour la préserver de toute dévastation et prévenir une effusion de sang inutile. Mon but a toujours été de la rendre à elle-même afin que l'Italie fût libre des Alpes à l'Adriatique. Maîtresse de ses destinées, la Vénétie pourra bientôt par le suffrage universel exprimer sa volonté.

« Votre majesté reconnaîtra que dans ces circonstances l'action de la France s'est encore exercée en faveur de l'humanité et de l'indépendance des peuples.

« Je vous renouvelle l'assurance des senti-

ments de haute estime et de sincère amitié avec lesquels je suis,

« De Votre Majesté,
« le bon frère,

» NAPOLEON.

» Saint-Cloud, le 11 août 1866. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

Orléans, samedi, 1 h. 45 m. du soir.

Le train conduisant l'Impératrice et le Prince Impérial à Biarritz est arrivé à la gare des Aubrais à onze heures quarante minutes du matin.

Bien que le plus strict incognito eût été gardé, une foule d'ouvriers travaillant à l'agrandissement de la gare, et de nombreux vigierons occupés aux abords de la station, ont accueilli l'arrivée de Sa Majesté et de son Altesse Impériale par les cris de : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !

Bordeaux, 9 h. 25 m. du soir.

L'Impératrice et le Prince Impérial, arrivés à Bordeaux à 9 heures 12 minutes du soir, en sont repartis à 9 heures 22 minutes.

— Le bruit court, dit l'*Unità italiana*, que le général Menabrea serait chargé de négocier un mariage pour le prince Humbert avec une princesse autrichienne.

— Le général Garibaldi a adressé l'ordre du jour suivant aux volontaires :

Brescia, 26 août.

C'est avec une entière satisfaction que je porte à la connaissance des corps dépendant de mon commandement le passage suivant d'une dépêche du ministre de la guerre, en date du 21 courant :

« J'ai appris avec joie la prise de deux canons autrichiens au fort d'Ampola, et je vois dans ce fait une preuve de plus de la valeur déployée en toute occasion par les volontaires italiens, en qui la nation place à juste titre tant d'espérances.

« Les canons seront conservés comme un trophée qui rappellera aux générations futures les exploits glorieux accomplis par les volontaires. Pour la génération actuelle, ils sont un gage que si la guerre était reprise, les volontaires donneraient de nouvelles et splendides preuves de leur bravoure. »

L'artillerie de l'armée régulière a grandement contribué à la prise du fort d'Ampola. Je le rappelle de nouveau en cette occasion comme un titre d'honneur spécial.

ACCIDENT AU MONT BLANC.

La semaine qui vient de s'écouler, dit le *Journal de Genève*, a été pleine d'émotions

pour les habitants de la vallée de Chamouni. Mardi, partait de l'Hôtel-Royal pour le mont Blanc un jeune Anglais de 17 ans, nouvellement arrivé, que l'aspect des Alpes électrisa.

En attendant, la pluie tombait à torrents dans la vallée; la neige couvrait les hauteurs des Alpes, si bien que l'opinion générale ne supposait pas possible une tentative pour le lendemain.

Mais, dès la pointe du jour, un ciel seré permit de distinguer le jeune Arthur Strong qui avait couché dans la cabane des Grands Mulets, gravissant avec entrain les premières pentes. Comme la neige fraîche avait treize pieds de profondeur, les guides crurent devoir choisir les endroits les plus rapides. En conséquence, la petite caravane passa par les Bosses du Dromadaire, chemin rarement suivi mais plus convenable dans la circonstance. M. Arthur Strong atteignit le sommet du mont Blanc sans encombre et revint le soir sans trop de peine à l'hôtel aérien des Grands Mulets.

Là, il rencontra trois jeunes Anglais, les frères Young, avec lesquels il fit naturellement connaissance. Ces messieurs, habitués aux grandes excursions, lui apprirent qu'ils aussi allaient faire l'ascension du mont Blanc, et refusèrent les vivres et les guides que leur frère leur offrait obligeamment M. Strong.

MM. Young suivirent donc, dès le matin, les traces de M. Strong, et passant également par les Bosses du Dromadaire, ils arrivèrent au sommet du mont Blanc, où tous les échafaudages de Chamouni purent les considérer à l'aise. Le temps était superbe.

Vers 11 heures 1/2, après un séjour prolongé sur la cime, MM. Young se décidèrent à descendre; c'est à ce moment, comme chacun le sait, que commencent les véritables dangers.

L'un de ces messieurs se mit à tailler dans la glace quelques marches pour voir si le passage pourrait être raccourci en prenant un peu du côté du nord. Il s'avança donc de quelques pas, et annonça à ses compagnons que la pente étant trop rapide, il fallait absolument y renoncer.

Mais, en se retournant, le pied lui manqua, il glissa sur la glace et entraîna avec lui ses deux frères, auxquels il était retenu par une corde. « Pendant un certain temps, la corde, a-t-il dit lui-même, fut plutôt un objet de plaisir... » Bientôt, cependant, précipité, profond à cet endroit d'une centaine de pieds, les lança en l'air pour faire glisser de nouveau sur la pente de neige fraîche, accumulée, finit par les précipiter... Mais alors se produisit un événement terrible.

L'un des MM. Young ne savait plus où se trouvait, et il ne sortit de son engou-

interrompt le jeune homme, un sentiment que tu me caches.

Jeanne baissa la tête et ne répondit pas.

— Te voilà muette comme les murs du couvent, reprit le comte.

— Que vous répondre ? répliqua-t-elle ; vous parler serait combattre une croyance que vous vous êtes faite... croyance qu'il faut abandonner, maître, car en la conservant vous vous engageriez dans une série de souffrances... habituant votre vie à un ignominieux voisinage.

— De quel mot te sers-tu donc là ? interrompit le jeune homme.

— Et de quel autre mot pourrais-je me servir pour exprimer ma pensée... ma mère, Michel, deux pauvres êtres vivant dans votre esprit avec une escorte de reproches et de dérisions... Si Marianne est ma mère, vous êtes mon maître, car jamais la Grand-Nane n'a péché... Si je suis votre sœur, où est ma mère ?

Jeanne observa fixement le maître de Treffieux, cherchant à lire dans sa pensée.

— Et pourtant cette ressemblance ! murmura le jeune homme.

— Existe-t-elle réellement.

— Oui.

— Avec votre affirmation, il n'y a pas un doute ?

— Non.

— Si un mystère pèse sur ma naissance, n'aimeriez-vous pas mieux jeter les yeux un peu plus loin de vous, pour en trouver les liens secrets ?

— Que veux-tu dire ?

— Mieux vaut, peut-être, ne plus parler de nous, répondit-elle ; oublions hier, songeons au passé, sans que ce jour s'y mêle ; rendez à Jeanne ce qui appartient à Jeanne... sa position infime... A quoi bon l'élever ? pour la laisser plus seule aujourd'hui ou demain ?...

— Ce que je t'ai dit hier est assurément très-grave, répondit avec préoccupation le commandant ; cet aveu, je te l'ai fait pour te donner des forces contre toi-même ; je l'ai fait de bonne foi... Aujourd'hui, je serais moins exclusif, car, dans ma certitude il y a des doutes.

— Quels doutes ? interrompit-elle vivement.

— Je ne sais ! la scène du couvent m'a tellement impressionné que je me demande maintenant si cette ressemblance n'est pas due au hasard... Tu as raison, Jeanne, j'accepte avec bonheur de laisser au temps de nous dévoiler ce qui est... sans préjuger.

— Et restons, en attendant, non ce que nous sommes, reprit la jeune fille, mais ce que nous étions il y a quelques jours... Peu à peu ces liens dont vous avez parlé s'oublieront... Ils ne peuvent être acceptés par nous deux... Si le grand maître eût suborné la femme de Michel, à cause des services que Michel a rendus, vous seriez obligé de renier votre père... La tranquillité se fera, maître, c'est moi qui vous le dis ; et, la tranquillité revenue, ma tête n'errera plus à l'aventure ; Michel reprendra ses droits, Marianne son autorité, et Jeanne ne songera plus à les déposséder en faveur du premier être dont la vie, sortant de l'ordinaire, attirerait son attention.

— L'émotion de Jétiot t'a frappée ? dit le jeune homme.

— Oui, répondit-elle.

— Cet homme, interrogé sur toi, pourrait répondre ou se laisser deviner... Où le trouver ?... Je n'ose questionner Michel.

— A quoi bon interroger quelqu'un ? répondit-elle tristement ; vous devez me quitter, maître ; ce jour-là ma vie sera brisée ; laissez-moi du moins Michel et la Grand-Nane pour pleurer avec moi...

— Tu ne me comprends pas, dit avec amertume

le jeune homme ; je souffre autant que toi... je ne suis pas sans me plaindre... Ma voix, quand je te parle me fait peur... Et cette parenté, vois-tu, Jeanne, n'est pas aussi ma vie... Je ne saurais jamais t'aimer si tu n'aimes une sœur... à moins qu'on ne songe à une sœur sans cesse, que l'on soit jaloux du regard qu'elle te jette, de la main qui la touche...

La tête de la jeune montagnarde s'inclina ; elle tira mystérieusement de sa poitrine le médaillon qu'elle avait en sa possession, et baissant les yeux sur la miniature :

— Merci, mère ! murmura-t-elle.

— Que dis-tu ? demanda le jeune homme.

— Maître, répondit-elle, endormons-nous dans la paix du Seigneur... L'avenir est sombre et incertain, mais je vois briller dans ses brumes l'étoile qui me guide, et qui, la nuit, s'est levée pour nous sur les ruines.

— Non, tu n'es pas ma sœur ! interrompit le jeune homme. Un mystère est sur toi, quel est ce mystère ? Laissons à Dieu de nous le dire. Mais, des à présent, s'enrichit d'un charme inconnu à l'idée que je ne suis plus seul, que quelque chose veille sur moi ; que Jeanne, jeune et belle, se dépouille de l'incognito qui la couvre, se donne à ma destinée... tu ne peux comprendre ce que

sement que lorsque son frère lui apprit que leur cadet ne répondait pas à son appel.

Tous deux reviennent alors vers leur jeune frère; ils essaient de le soulever, de le ranimer; tout est inutile, ils avaient devant eux un cadavre.

Pendant de longues heures, les deux frères cherchent à s'éloigner de ce lieu de douleur; mais ils y sont toujours rappelés par la crainte de n'avoir pas assez fait pour ranimer quelque étincelle de vie dans ce corps étendu sur la neige. Et cependant, le soir arrivait, la nuit s'annonçait glaciale. Ils se trouvaient sur les Petits-Mulets; l'un d'eux, presque aveugle (ses lunettes étaient tombées pendant sa chute), ne peut plus se diriger, et se fait conduire par son frère. On voit tout cela de Chamonix, on se lamente, chacun les croit perdus.

Vers six heures du soir, les deux frères Young se décident enfin à quitter leur rocher et à tenter la retraite.

Chose inouïe, et au sujet de laquelle personne ne connaîtra ce qui s'est passé, puisque ces deux jeunes gens n'ont pu s'en rendre compte eux-mêmes, ils arrivent aux Grands-Mulets à sept heures et demie.

Ils ont dû pour cela se laisser glisser par dessus rochers et crevasses, et un miracle seul a pu les sauver d'une perte certaine.

A leur arrivée, ils rencontrent une caravane de secours qui, partie vers une heure de l'après-midi de Chamonix, était parvenue à sept heures aux Grands-Mulets, et se mettait en marche une demi-heure après, munie de lanternes pour aller à leur recherche.

Grande fut la surprise, grande fut la joie de retrouver en vie du moins deux des voyageurs.

Mais un triste devoir restait à remplir, la recherche du cadavre que l'on avait vu pendant tout le jour couché sur son lit de neige.

L'un des MM. Young voulut absolument, malgré la terrible secousse de la veille, accompagner les six hommes que M. le maire de Chamonix avait mis à sa disposition. A 5 h. 1/2 du matin, la caravane se remettait en route, et on put la distinguer plus tard, à travers les brouillards, arrivant aux Petits-Mulets, c'est-à-dire tout près du lieu où se trouvait le corps inanimé du jeune Young.

Là, on les perdit de vue, et ce qui suivit n'a été connu que par les rapports souvent divergents des personnes qui ont pris part à cette excursion.

Le fait est que, dans la matinée, de nouveaux renforts étaient arrivés aux Grands-Mulets; parmi ces hommes dévoués nous citerons M. le commissaire de Chamonix, M. le Dr Deprez, M. Loppé, peintre, M. Edouard Favre (ces deux derniers de Genève), enfin et surtout *Baguette*, le roi des guides de Chamonix.

La première caravane ne revenant pas, l'inquiétude se peignait sur tous les visages. On

les savait sans vivres; les brouillards et la neige devaient les avoir fortement incommodés; ils devaient s'être égarés.

Mais *Baguette* est là, et l'espoir renaît. On forme un nouveau corps de six hommes et l'on part à la recherche des absents: MM. Loppé et Favre se joignent aux guides.

Jusqu'au Grand-Plateau, et plus haut encore, l'écho seul, dans ces vastes solitudes, répond aux appels que l'on ne cesse de répéter. Enfin on aperçoit ces malheureux sur le bord d'une affreuse crevasse qui allait à coup sûr les engloutir; on parvient à les avertir du danger qu'ils courent, ils entendent les cris, et ils s'éloignent du péril.

Après un travail opiniâtre, où chacun des hommes qui la composaient s'est admirablement conduit, on rejoint la première caravane qui emportait déjà le cadavre du jeune Young, et tous ensemble arrivent aux Grands-Mulets, pour y prendre quelques heures de repos.

Pendant la nuit, M. Loppé descendait à Chamonix avec l'intrépide Young. Là, ce dernier lui avouait qu'il était à bout de forces. Cela ne l'empêcha pas de partir à 7 heures pour Londres, où il devait annoncer à sa mère le terrible événement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

SUR LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR (1).

(Suite.)

III.

La suppression complète des maladreries laissa sans refuge assuré, non-seulement les mendiants et les vagabonds qui, comme nous l'avons dit, s'étaient accoutumés d'y vivre; mais aussi des vieillards et des infirmes réellement dignes de la charité.

Pour les uns, si des mesures de police suffisaient à en débarrasser les établissements dans lesquels ils nourrissaient leur oisiveté, pour les autres il y avait lieu d'ouvrir un nouvel asile.

C'est pourquoi Louis XIV rendit, en 1672, une ordonnance enjoignant à toutes les villes du royaume de créer un hospice destiné à loger, nourrir, enfermer les vieillards pauvres et les mendiants (2).

Aucun établissement de ce genre n'existant à Saumur en 1679, les habitants furent convoqués en assemblée générale, le 17 février de cette année, afin de s'entendre sur les moyens d'en fonder un. Le projet élaboré par les or-

(1) Voir l'Écho du 21 août.

(2) La mendicité est interdite aujourd'hui: en présence de nos institutions de secours, elle n'a plus sa raison d'être et ne procède, comme le vagabondage, que de la fainéantise.

position a de touchant... Plus tu es humble, plus tu grandis... et ta puissance, cachée sous les habits vulgaires que tu portes, est une puissance souveraine, devant laquelle je m'incline avec bonheur.

— Je me demande si je suis éveillée ou si je rêve, repartit la jeune montagnarde, dont le regard était fixé, avec une douceur infinie, sur le regard du maître de Treffieux; si je suis éveillée, merci à Dieu! si je dors, ne m'éveillez pas!

— Tu ne dors point.

— Les incertitudes que votre esprit a traversées pour se donner à moi me font apprécier justement la grandeur de votre amour. Ai-je bien entendu ce que vous m'avez dit?

— Faut-il le dire encore?

— Non... je craindrais de vous voir effrayé.

— Oh! répliqua le jeune homme, tu as raison: la peur revient si vite!

La jeune fille, au lieu de répondre, appuya ses deux mains sur les épaules de l'officier.

— Votre front se charge d'un nuage, lui dit-elle avec caresse, maître, vous me cachez quelque peine nouvelle.

— Non.

— Ne mentez pas!

— Peut-être la frayeur me revient-elle.

— Ecoutez, maître, reprit la jeune fille, qui, en pressant sur sa poitrine les mains de l'officier, mettait dans son regard autant d'amour qu'il y a de parfums dans un bouquet d'oranger; vous allez partir, votre absence peut durer autant que les neiges; alors le doute vous reviendra... Je ne veux pas que vous souffriez...

Avertissement du Ciel ou présent de tous les maîtres de Treffieux, une relique m'a été remise... par qui? je l'ignorais; maintenant je crois le deviner... regardez cette relique, sa vue vous empêchera de souffrir... Je voulais la cacher, par respect pour une femme qui, quoi qu'elle ait fait, est sainte dans mon âme; prenez-la...

— Et où est-elle? demanda vivement le jeune homme.

— Là... répondit l'enfant de Treffieux.

— L'officier saisit la chaîne d'or que Jeanne lui montrait, et arracha le médaillon du fichu de la jeune fille.

Tranche-Montagnes et François Arnould quittèrent Treffieux après le déjeuner. Deux heures plus tard,

dres de l'intendant de la province (1) fut soumis à leur examen.

Il tendait à construire un vaste bâtiment sur des terrains avoisinant une place vague, traversée depuis (le 21 avril 1741) par la rue Courcouronne, et situés non loin de cette plaine sablonneuse du Chardonnet où devaient s'élever, moins d'un siècle après, l'ancien manège des Carabiniers et l'École de cavalerie.

L'assemblée, comme toutes les assemblées pareilles, s'étant dissoute sans pouvoir se mettre d'accord sur les ressources nécessaires à l'exécution du projet, il échoua.

Inutilement repris, sur les mêmes bases, les 30 décembre 1712 et 16 juin 1713, il devait renaître d'une initiative individuelle et s'asseoir pendant plus d'un siècle au pied du coteau de Fenet, près de cette chapelle des Ardilliers dont nous avons parlé en nos premières chroniques de 1865.

Cette initiative fut l'œuvre de Jeanne Delanoue! Dès l'année 1695, cette pieuse fille, âgée de 29 ans alors, avait transformé sa maison patrimoniale, rue de Fenet, en un asile où sa bienfaisance instinctive, animée de l'esprit chrétien le plus pur, recueillait les pauvres, les enfants et les infirmes de son entourage. Tous ses petits moyens pécuniaires étaient employés à l'entretien de leurs misères.

Réveillée par ce dévouement particulier, la charité publique vint au soutien d'une bonne œuvre: c'était celle de la Providence!!!! Elle devait vivre....

Nous terminerons notre revue en suivant les résultats de cette œuvre. PAUL RATOUIS.

M. le général de division Lamotte-Rouge est arrivé à Saumur hier, a passé la revue de la garnison et a fait l'inspection du château.

Le Comice agricole se réunira dimanche prochain à Montreuil-Bellay, pour assister au concours auquel sont appelés à prendre part tous les agriculteurs et éleveurs de l'arrondissement.

D'après divers renseignements, le concours de cette année serait brillant, il y aurait une grande quantité d'instruments aratoires soumis au jury.

Le train n° 18, partant d'Angers à 4 h. 5 m., et arrivant au Mans à 6 heures 55 du soir, a déraillé avant-hier dans la gare du Mans sur les aiguilles placées au pont de la Sarthe.

Ce déraillement, à vitesse très-faible, n'a causé aucun accident pour les voyageurs, qui ont continué leur route vers Paris avec 20 m. de retard au départ du Mans.

La communication suivante a été faite au conseil général par le préfet de la Sarthe:

(1) Huc de Miromenil.

d'Hascher, le jeune comte et Mayer, montèrent à cheval.

— Marchez aussi vite que vous pourrez le faire sans être imprudents, leur dit le régisseur, car, si la nuit vous prend en route, vous n'arriverez pas aux Sapins.

Les cavaliers, à peine hors de la cour, lancèrent leurs montures à fond de train.

Aux trois quarts du chemin, et comme ils allaient rattraper la voiture de François Arnould, le maître de Treffieux aperçut, sur le versant d'un ravin, un homme, ou un buisson ayant une forme humaine, car la nuit arrivait, chargée de neige, et les objets n'étaient déjà plus distincts.

Cet homme, si c'en était un, semblait tourné du côté de Treffieux, la main tendue vers cet horizon en signe d'adieu.

— Pauvre malheureux, il est seul! pensa le jeune comte, qui crut reconnaître Jettot.

L'inconnu se retourna lentement, considéra quelques secondes les cavaliers, et reprit sa marche dans la direction des grandes montagnes, tandis que les chasseurs continuaient d'avancer vers les Sapins.

(La suite au prochain numéro.)

« Vous avez appuyé énergiquement le projet d'un chemin de fer de Laval à Nantes passant par Cossé, Craon, Châteaubriant et Nort, avec embranchement sur Châteaugontier et Sablé.

» Ce projet, qui présente de grands avantages pour notre département, a été, ainsi que vous en avez exprimé le désir, l'objet de démarches directes faites, auprès de l'administration supérieure, par une commission de délégués dont MM. le marquis de Talhouët, le marquis de Juigné et Haentjens ont bien voulu faire partie.

» Tout récemment, j'ai demandé à M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, pour vous les communiquer, des renseignements sur la suite donnée à cette affaire. Vous trouverez, messieurs, parmi les pièces qui vous seront remises, la dépêche, en date du 1^{er} de ce mois, par laquelle S. Exc. m'informe que le comité consultatif des chemins de fer a été d'avis qu'il y avait lieu de faire l'étude du tracé de la section comprise entre Craon, Châteaugontier et Sablé, et que cette étude se poursuit en ce moment. »

Nous lisons dans le *Messenger de la Sarthe* du 1^{er} septembre :

« M. Lotz, l'habile mécanicien de Nantes, est passé hier au Mans avec une de ses locomotives, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, qui font le service de voitures sur les routes. Il conduit cette machine à Paris. Nous avons le regret de dire que M. Lotz n'a voulu séjourner que fort peu de temps sur la place des Halles, où il s'était arrêté. Il paraît qu'un sergent de ville, plus zélé qu'intelligent, a pensé que cette machine et les quatre wagons qu'elle remorquait étaient de nature à empêcher la circulation et lui a signifié d'aller se remiser ailleurs. M. Lotz, justement froissé de cet ordre, a mieux aimé continuer sa route que d'aller demander à l'autorité supérieure une permission de stationnement.

» Nous regrettons que la population du Mans n'ait pas pu aller examiner en détail ce nouveau genre de voitures, mais nous ne saurions blâmer le célèbre mécanicien de la susceptibilité qu'il a montrée. Il est reparti vingt minutes environ après son arrivée. Il a suivi la rue Dumas, la rue de l'Etoile, la rue de la Grimace et est allé rejoindre la route de Paris, accompagné d'une foule nombreuse. »

AVIS ADMINISTRATIF.

ENQUÊTE de commodo et incommodo sur la demande formée par la congrégation de la Retraite, pour obtenir l'autorisation d'acquiescer une maison sise à Saumur, et d'accepter la rétrocession d'une autre maison acquise par les religieuses.

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion-d'Honneur, fait savoir qu'en exécution d'une lettre de M. le Sous-Préfet, du 30 août dernier, une enquête de *commodo et incommodo* sera ouverte à la Mairie de Saumur, sur la demande formée par la congrégation de la Retraite, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'acquiescer une maison et dépendances, sises à Saumur, montée du Château, n° 7, appartenant aux époux Petit-Belliard, et d'accepter la rétrocession d'une autre maison et dépendances, acquises de la faillite Nussard par M^{lle} Félicité Pasquier, en religion sœur Saint-François de Salles, ladite maison, sise également à Saumur, rue Duplessis-Mornay.

Les pièces relatives à cette enquête resteront déposées au secrétariat de la Mairie de cette ville, pendant huit jours consécutifs, à partir du vendredi 7 septembre courant, et chaque habitant pourra en prendre connaissance.

A l'expiration du délai qui vient d'être fixé, M. le juge de paix du canton sud de Saumur, commis à cet effet, recevra, à la Mairie, le lundi 17 septembre, de dix heures à midi, les déclarations des habitants sur la demande dont il s'agit.

Le présent avis sera publié par la voie des journaux, à son de caisse et au moyen d'un

exemplaire affiché à la porte de cette mairie et à celle de la communauté de la Retraite.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 5 septembre 1866.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le télégraphe nous a apporté la déclaration suivante, que le *Journal de Saint-Petersbourg* a publiée dans son numéro du 31 août :

Voici le seul fait positif de la mission du général de Manteuffel : le gouvernement de l'empereur avait proposé aux puissances neutres

que l'Europe prenne part au changement de territoire.

Cette proposition n'a pas été soutenue. Le gouvernement de l'empereur, tout en réservant ses droits de grande puissance européenne et sa liberté d'action, ne se laissera guider que par ses intérêts nationaux.

(Pour les dernières nouvelles : P. GODET.)

Les omnibus de M. Lefevre seront à la disposition des personnes qui voudront se rendre au concours agricole, qui aura lieu à Montreuil-Bellay, le 9 septembre prochain.

On est prié de se faire inscrire à l'avance, rue du Portail-Louis, 17.

Marché de Saumur du 1^{er} Septembre.

Froment (l'h. 77 k.)	21 66	Paille de ratelier	67 65
2 ^e qualité (74 k.)	20 81	(hors barrière)	—
Seigle	12 50	Paille de litière, id.	—
Orge	12 50	Foin	52 05
Avoine (entrée)	10 50	Luzeine (les 750 k)	46 80
Fèves	—	Grain de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	23 —	— détreffé (%k)	100 —
— rouges	21 —	— de luzeine	80 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de colza 65 k	26 —
Huile de noix ord.	80 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	44 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1865	1 ^{re} qualité	75 à 80
Id.	2 ^e id.	65 à 75

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur 1865	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1865	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1865	1 ^{re} id.	40 à 42
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1865	1 ^{re} id.	32 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865	1 ^{re} qualité	75 à 100
Champigny, 1865	1 ^{re} id.	160 à »
Id.	2 ^e id.	125 à »
Varrains, 1864	1 ^{re} id.	» à »
Varrains, 1865	1 ^{re} id.	75 à 90
Bourgueil, 1865	1 ^{re} qualité	110 à 150
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1865	1 ^{re} id.	75 à 90
Chinon, 1865	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	2 ^e id.	70 à 75

P. GODET, propriétaire-gérant

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, Le dimanche 9 septembre 1866, à l'heure de midi,

1^o Deux mille sept cent quatorze pieds de sapin;

2^o Sept hectares de bois-taillis, en deux parcelles, l'une dite le Bois-Battu, et l'autre la Malgagne;

3^o Huit beaux peupliers, près le moulin de Cravant;

4^o Et cent vingt-six peupliers, au lieu dit la Haute-Prée; Le tout dépendant de la terre du Bellay.

S'adresser, pour voir ces bois, soit au garde, soit au régisseur du Bellay, et, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, dépositaire du cahier des charges. (427)

Etude de M^e H. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M^{me} V^e GODFREY, au Pont-Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire. (255)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (165)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Comédie, en face du Square projeté.

Cette maison est occupée par M. Lépine, marchand grainetier.

S'adresser, pour voir la maison, à M. Lépine, et, pour traiter, à M. Thiercelin, à St-Florent. (380)

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n^o 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M^{me} TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

A LOUER, UNE MAISON, rue du Pavillon, précédemment occupée par M. le baron de Fritsch.

S'adresser à M^{me} TESSIÉ. (415)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRER

Rue Cendrière, n^o 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

M. ROLAND,

Quai du Vieux-Pont, 6, Tours,

INVENTEUR DES PUIITS FORÉS,

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge de creuser des puits dits forés dans toute espèce de terrain : sable, terre, tuf, etc. Il garantit l'eau.

M. ROLAND se charge également d'assainir les puits anciens.

S'adresser, à Saumur, chez M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, 14, ou à la Croix-Verte, chez M. BRARD, Hôtel de la Croix-Verte. (428)

AVIS.

Nouveautés, draperies, rouennaises, toiles, etc.

ON DEMANDE UN APPRENTI, rue St-Jean, 6 et 8, à Saumur.

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n^o 10. (274)

ON DEMANDE UN VALET de chambre. — Inutile de se présenter sans de bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

Changement de domicile

BUREAU

DES

Omnibus du Chemin de fer.

Par suite de l'expropriation et de la démolition de l'ancien *Ecu de Bretagne*, M. Lefevre transfère son bureau des Omnibus du chemin de fer, au siège de son établissement de Louage de chevaux et de voitures, rue du Portail-Louis, n^o 17, où les adresses seront reçues, à partir du 1^{er} septembre 1866, de 7 heures du matin à 9 heures du soir. (412)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8^o. — Prix : 5 francs.

DU MÊME AUTEUR :

LES CARTULAIRES ANGEVINS

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8^o. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 1 ^{er} SEPTEMBRE.			BOURSE DU 3 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	69 90	» 15	» »	69 75	» »	» 15
4 1/2 pour cent 1852	98 90	» 40	» »	99 »	» 10	» »
Obligations du Trésor	458 75	» »	» »	458 75	» »	» »
Banque de France	3620 »	5 »	» »	3620 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1360 »	10 »	» »	1360 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial	605 »	5 »	» »	605 »	» »	» »
Crédit Agricole	617 50	» »	» »	615 »	» »	2 50
Crédit industriel	670 »	» »	» »	670 »	» »	» »
Crédit Mobilier	662 50	» 5	» »	665 »	2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris	902 50	2 50	» »	907 50	5 »	» »
Orléans (estampillé)	880 »	» »	» »	880 »	» »	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1152 50	» 2 50	» »	1162 50	10 »	» »
Est	542 50	» »	» »	537 50	5 »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	885 »	7 50	» »	882 50	» »	2 50
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	536 25	» 1 25	» »	538 75	2 50	» »
Ouest	566 25	» 1 25	» »	570 »	3 75	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1590 »	6 25	» »	1600 »	10 »	» »
Canal de Suez	395 »	» »	» »	395 »	» »	» »
Transatlantiques	» »	» »	» »	511 25	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0	56 »	» 25	» »	56 »	» »	» »
Autrichiens	360 »	1 25	» »	360 »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards	410 »	6 25	» »	413 75	3 75	» »
Victor-Emmanuel	80 »	» »	» »	80 »	» »	» »
Romains	64 50	» »	50 »	65 »	» 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol	348 75	2 50	» »	347 50	» 1 25	» »
Saragosse	125 »	2 »	» »	130 »	5 »	» »
Séville-Xérès-Séville	28 »	2 »	» »	27 »	» 1 »	» »
Nord-Espagne	101 25	» »	» »	102 »	» 75	» »
Compagnie Immobilière	415 »	2 50	» »	412 50	» »	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	312 50	» »	» »	311 75	» »	» »
Orléans	305 »	» »	» »	305 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	303 50	» »	» »	303 75	» »	» »
Ouest	302 50	» »	» »	303 »	» »	» »
Midi	303 »	» »	» »	303 »	» »	» »
Est	305 »	» »	» »	305 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.